

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI
18 OCT 2018
2018-10-18**

Session spéciale du Conseil municipal tenue le 18 octobre 2018 à 18 heures 30 au bureau municipal du 65, rue Lessard.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Martin Rondeau, Maire
 Monsieur Luc Ayotte, siège # 1
 Madame Nicole Beausoleil, siège # 2
 Madame Annie Bélanger, siège # 3
 Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4
 Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5
 Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Philippe Morin, Directeur général
 et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR MARTIN RONDEAU**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPEL OFFRE RÉNOVATION CENTRE CULTUREL**
5. **CONTRAT DE NETTOYAGE CONTENU CENTRE CULTUREL**
6. **APPEL D'OFFRE DEVIS SSI**
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES**
8. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Monsieur Martin Rondeau, maire, agit à titre de président d'assemblée et monsieur Philippe Morin agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 18 h 35.

3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY
ET RÉSOLU :*

D'ADOPTER le présent ordre du jour

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-366

4. APPEL OFFRE RÉNOVATION CENTRE CULTUREL (B-1194, B-1984 & X-0029)

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions par invitations ont été demandées pour les travaux de réparations du Centre culturel, suite au sinistre survenu le 31 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à notre appel, soient :

<i>Construction Coutu & Généreux inc</i>	<i>68 330,79 \$ taxes inc.</i>
<i>Construction L.A.D. Lessard inc.</i>	<i>79 238,47 \$ taxes inc.</i>
<i>Gilles Malo inc.</i>	<i>82 673,93 \$ taxes inc.</i>

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :*

D'ACCEPTER l'offre reçue de Construction Coutu & Généreux au montant de 68 330,79 \$ axes inc. étant le plus bas soumissionnaire;

D'AUTORISER le maire monsieur Martin Rondeau et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Philippe Morin à signer tous les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-367

5 CONTRAT NETTOYAGE CONTENU CENTRE CULTUREL (B-1194, B-1984 & X-0029)

CONSIDÉRANT QU'une partie du contenu du Centre culturel nécessite un nettoyage afin de supprimer l'odeur de fumée ayant pu s'incruster dans les meubles, tissus et accessoires suite au sinistre;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par le Groupe Dijon lui-même mandaté par nos assureurs de la Mutuelle des municipalités du Québec afin de déterminer le nettoyage nécessaire ainsi qu'un estimé des coûts suite au sinistre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer une coordination efficace entre les différents intervenants afin de remettre le Centre culturel en état le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QUE le représentant du groupe Qualinet Construction M. Mathieu Bélisle accepte de réaliser les travaux précisés dans le devis du Groupe Dijon selon les montants estimés;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL
ET RÉSOLU :*

D'ACCEPTER l'offre reçue de Qualinet construction au montant de 23 900,05 \$ taxes inc. pour le nettoyage du contenu affecté par le sinistre au Centre culturel;

D'AUTORISER le maire monsieur Martin Rondeau et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Philippe Morin à signer tous les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-368

6. APPEL OFFRE DEVIS SSI (B-0585)

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions par invitations ont été demandées pour le diagnostic et l'étude d'opportunité visant la mise en commun d'équipement, de service ou d'activités en matière de sécurité incendie des municipalités participantes (Devis);

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à notre appel, soient :

Icarium Groupe Conseil inc 45 000 \$ + taxes

Michel Richer inc. 24 000 \$ + taxes

Raymond Chabot Grant Thornton 35 000 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre reçue de *Michel Richer inc* au montant de 24 000 \$ + taxes étant le plus bas soumissionnaire;

D'AUTORISER le maire monsieur *Martin Rondeau* et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur *Philippe Morin* à signer tous les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. FIN DE L'ASSEMBLÉE

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 18 H 53

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Martin Rondeau, Maire

Philippe Morin, d.g.

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».